

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE DETENTION
Services fédéraux du Gouverneur de la province de Namur
Service armes
Place Saint-Aubain, 2 à 5000 Namur

Demandeur :

NOM:.....Prénom.....

Né(e) à :Le.....

Adresse :N° :Boîte :

Code postal :Ville :

Lien de parenté avec le défunt :

Arme(s) concernée(s) :

Numéro série	Nature arme	Marque	Type	Modèle	Calibre

Déclare :

- être entré en possession de l'/des arme(s) citée(s)

Date du décès :

Date d'entrée en possession :

- être au courant du fait que la détention de munitions n'est pas autorisée et est punissable pour l'/les arme(s) suivante(s)

- se défaire des munitions éventuellement encore détenues avant la délivrance de l'/les autorisation(s)

- que l'/les arme(s) ne sera/seront utilisée(s) en aucun cas et qu'il ne tentera pas d'obtenir ou de fabriquer des munitions.

Fait à, le

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")